

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c
Réclames, —... 30
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.
SAUMUR: 30 fr.
Poste: 10
On s'abonne: A SAUMUR, Au bureau du Journal, en envoyant un mandat sur la poste, chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 7 OCTOBRE 1886

ALLEMAGNE EMPOISONNEUSE

Ce titre sinistre est donné par le *National* au rapport relatif aux bières salicylées, faits que révèle le *National* sont exacts. Voici ce qu'il rapporte:

Tout récemment, se tenait à Nuremberg une assemblée de l'Institut de la chimie appliquée, réunie pour discuter solennellement la question suivante:

Quelles sont les matières premières qui devront être autorisées à l'avenir pour la fabrication de la bière en Bavière?

Une série de rapports avaient été présentés par tout ce que l'Allemagne compte de plus distingué comme savants et comme chimistes. Les auteurs de ces rapports étaient les docteurs Kaiser et Merkel, de Nuremberg; le docteur Hilder, d'Erlangen; le docteur Herz, de Wurzburg, etc. A l'unanimité, les savants consultés rendirent cette réponse:

L'emploi de l'acide salicylique est dangereux pour la santé publique.

Et, à la même unanimité, sur la proposition de M. Aubry, directeur de l'École de brasserie de Munich, les mêmes savants conclurent comme suit:

L'emploi de l'acide salicylique en brasserie doit être autorisé pour les bières d'exportation seulement. Dans le pays, il doit être défendu.

Cette conclusion fut formulée en projet par les Chambres de Bavière vont être adoptées de la proposition suivante:

L'emploi de l'acide salicylique pour les bières d'exportation est autorisé. L'emploi de l'acide salicylique pour les bières locales vendues dans le pays est défendu.

Des bières qui paraissent de semblables bières, ils ont cependant un caractère indé-

niable de vérocité; aussi sommes-nous de l'avis du *National*, qui ajoute fort justement:

« N'est-ce pas admirable de cynisme? Quiconque, en Bavière, livrera à la consommation locale de la bière salicylée sera traité en empoisonneur; mais s'il empoisonne les nations limitrophes, il sera considéré comme le modèle des commerçants. Ainsi donc, ce n'est pas assez que les Bava- rois aient mis la France au pillage en 1870. Ils veulent achever par le poison ce qu'ils avaient commencé, il y a seize ans, par le meurtre, le vol et l'incendie. Fort heureuse- ment, le Laboratoire municipal persiste à fonctionner, malgré les attaques dont il est l'objet, et les exportations de nos honnêtes voisins seront traitées selon leurs mérites. Il est défendu, en temps de guerre, d'empoi- sonner l'ennemi. Ne serait-il pas curieux que ce qui est considéré comme odieux alors que le cours de toutes les lois de l'hu- manité est momentanément suspendu, fût regardé comme tout naturel en pleine paix, et que l'Allemagne pût librement continuer à répandre le disette à travers l'Europe? »

Chronique générale.

MAUVAIS PLACEMENT

L'Iraouaddy, courrier de l'Indo-Chine, vient de rapatrier une centaine de malades et blessés du Tonkin. Il rapportait en même temps les neuf millions qui constituaient le trésor du roi d'Annam et qui ont été pris par nos soldats au lendemain de l'affaire de Hué.

Le Tonkin nous a déjà coûté près de 300 millions sans parler de ce qu'il nous coûte et coûtera encore, et des millions de soldats et marins sacrifiés à cette aventure.

En échange nous avons les neuf millions de Hué. Peut-être les donnera-t-on à M. Sadi-Carnot pour boucher un de ses trous, à moins qu'on ne les garde pour une nouvelle mission genre Paul Bert.

En tous cas, ces neuf millions constitue-

ront le plus clair des intérêts de notre argent et de notre sang au Tonkin.

On ne peut pas dire que ce soit de l'ar- gent bien placé.

DÉNONCIATION.

Depuis quelques jours, l'agence Tricoche de la *Lanterne* n'avait pas fonctionné. On commençait à concevoir de sérieuses inquié- tudes sur la santé de son digne organisateur et directeur, le juif Mayer.

Inquiétudes vaines. Le chef policier est toujours à son poste. Mais n'ayant pas sous la main de réactionnaire à dénoncer, il se rabat sur un républicain qui déplaît à M. Boulanger; le républicain n'est autre, s'il vous plaît, que le ministre de la marine, l'amiral Aube, qui a eu l'audace de se lever et de saluer quatre prêtres qui venaient bap- tiser à Lorient le nouveau bâtiment le *Hoche*.

Le juif Mayer est furieux et dénonce l'a- miral aux foudres gouvernementales. Bap- tiser le *Hoche*!

Que diantre! On ne pouvait cependant pas le circonscire pour faire plaisir à M. Mayer.

UNE INDÉCENCE

Sous ce titre, M. Paul de Cassagnac pro- teste énergiquement, dans l'*Autorité*, contre l'autorisation qu'a donnée la censure de jouer au théâtre du Château-d'Eau *Juarez*, dont la première représentation a eu lieu mardi.

Nous en reparlerons demain.

Le journal l'*Etoile*, dont nous avons an- noncé l'apparition en ajoutant que le général Boulanger en était le commanditaire, a pa- ru lundi 4 octobre.

Voici comment les crieurs l'annonçaient sur les boulevards:

« L'*Etoile*, journal officiel du général » Boulanger. »

Qu'on se le dise!

— C'est que, précisément, je suis dans une situation délicate vis-à-vis...

— Votre ancienne histoire?

— Non, pas cela, dit le baron.

— Bah! reprit maître Taluet, au lit de mort tout s'oublie. Venez.

Peu de minutes après, ils traversaient le bourg. Pendant que le notaire allait demander au forgeron de lui servir de second témoin, Jacques s'avança rapidement vers le logis où, tout à l'heure, il se réjouissait tant d'arriver. Ma tante Giron était sur le seuil. Elle le vit tout ému, prêt à pleurer.

— Mon pauvre enfant, dit-elle, j'ai appris cet affreux malheur en sortant de la messe. Je venais d'ajouter un mot à votre lettre, et je vous espérais, si content. Ne vous attardez pas ici. Je vais moi-même à la Cerisaie pour consoler cette petite Marthe et l'aider. Allez vite, allez.

Le notaire, le baron et le forgeron prirent le chemin de Vern, hâtant le pas, car la fille de Chanteloup venait de dire que la demoiselle de la Cerisaie était plus mal.

La route leur parut longue à tous pour des raisons diverses. Ils passèrent devant la Gerbel- lière, s'adjoignirent deux petits closiers qui de- meuraient auprès, tournèrent à gauche, et entrè- rent dans la cour du vieux manoir. Personne. Au premier étage seulement, le notaire ayant frappé à une porte, une servante ouvrit. C'était la chambre

de la mourante. Le curé était déjà là depuis longtemps, à genoux près du lit. Une des servantes allait et venait; l'autre, assise à côté du chevet de sa maîtresse, portait à la main un cierge allumé, et « l'éclairait mourir ». Tout au fond, dans l'ombre, agenouillée, Marthe regardait tour à tour ces mains maigres, immobiles sur le drap du lit, ce pauvre visage encadré de mèches grises, blanc comme l'oreiller, et pleurait. Mais, à travers ses larmes, elle veillait à tout. La malade tourna lentement les yeux du côté de la porte qui s'ou- vrait, et remua les lèvres. Marthe se pencha.

— Elle demande du vin, dit-elle. Allez vite, Berthe, voici la clé.

La jeune fille s'était levée en voyant entrer le notaire et les témoins. Elle reconnut Jacques, et le remercia d'un regard aussitôt détourné vers le lit de la mourante. Lui, très troublé, contemplait cette scène de deuil et la douleur de ce jeune visage.

— Monsieur le curé, dit le notaire, M^{lle} d'Houllins ne parle plus, n'est-ce pas? Le testament est impossible.

A ce moment, les lèvres de la mourante s'agi- tèrent de nouveau, et l'on entendit ces paroles très faiblement:

— Je veux faire mon testament; donnez du vin, et je le pourrai.

Elle ferma les yeux. Toute sa force avait passé

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

MA TANTE GIRON

Par René MAZIN

XVI

Il eut rejoint la route de Segré à Marans, et lestement la haie, et retomba dans le fossé.

— Bonjour, monsieur le baron, dit une grosse voix, tout près de lui.

— Maître Taluet, notaire de Segré, qui est à pied de la petite ville.

— Tiens, c'est vous, dit le jeune homme, un peu surpris de cette diversion. Où allez-vous?

— Pour aller?

— A la Cerisaie.

— Impossible, mon cher Taluet, je suis obligé de rester dans le bourg.

— Permettez, monsieur le baron, je ne venais pas prier de m'accompagner pour le plaisir de vous voir. C'est un service que je vous demande.

— D'être témoin dans un testament. Il me

serait difficile de trouver en peu de temps les quatre témoins obligatoires; dont deux lettrés, et cela presse.

— A la Cerisaie? Est-ce que le père Gerbellière est malade?

— Non, M^{lle} d'Houllins.

— M^{lle} d'Houllins, c'est impossible!

— C'est pourtant vrai.

— Je l'ai vue hier soir.

— Frappée de paralysie partielle ce matin à cinq heures. J'ai été prévenu à sept. Mon cheval est malade. Vous voyez: j'accours à pied et tout essouffé... Mais qu'avez-vous donc, monsieur le baron? Vous êtes tout pâle. Je croyais que vous saviez la nouvelle. Vous demeurez si près... Voyons, voyons, il faut se raisonner... C'est dans l'ordre de la nature...

— Dites-moi franchement, interrompit le jeune homme, je vous suis nécessaire?

— Vous m'êtes très utile. Si vous n'acceptez pas, je serai obligé de courir à la recherche de mes témoins, et M^{lle} d'Houllins peut mourir sans testament.

— Eh bien?

— Eh bien! vous êtes superbe: je n'hérite pas d'elle, ni vous non plus; mais je suppose qu'elle veut avantager quelqu'un, sa nièce peut-être, ou ses cousins de la Bresse; eh bien, vous aurez em- pêché sa dernière volonté de se réaliser!

d'hui et le martyrologe des victimes serait moins long.

CHANTILLY. — L'Institut vient d'accepter la donation de Chantilly, faite par le duc d'Aumale. L'acte régulier de donation sera fait ultérieurement.

Le Figaro dit que le gouvernement français vient d'ordonner l'internement du duc de Séville. Le duc de Séville devra se fixer dans un des départements qui se trouvent au nord de la Loire.

Il paraît que cet internement a été décidé spontanément par le ministère, à la suite de la publication du manifeste du duc de Séville. L'ambassadeur d'Espagne n'avait encore fait aucune démarche à ce sujet.

Le duc de Séville a demandé, à cause de la maladie d'un de ses enfants, un sursis de cinq jours, qui lui a été accordé.

Des dépêches particulières nous annoncent que l'Empereur d'Allemagne a dû s'altérer et que son état inspire de graves inquiétudes. Le Prince impérial et la princesse Victoria sa femme sont rentrés à Berlin et le grand chancelier renonce momentanément au voyage qu'il devait faire dans le nord de l'Empire.

UN « MOT D'ORDRE » MAÇONNIQUE

Le « Convent » annuel du Grand-Orient vient de se terminer. On lit, à ce sujet, dans le *Monde maçonnique* :

« Les travaux ont été clos par un magistral discours de notre F... le pasteur Dide, membre du Sénat, sur la séparation des Eglises et de l'Etat.... »

« Ce discours de l'éminent orateur du convent est UN MOT D'ORDRE POUR TOUS LES MAÇONS FRANÇAIS ; les idées qu'il défend seront désormais la plate-forme des élections politiques, et sur toute l'étendue du territoire. »

« Par les acclamations qui ont accueilli le discours de leur orateur, les Maçons français se sont engagés à travailler sans relâche à obtenir des pouvoirs publics la dénonciation immédiate du Concordat et la séparation à tout jamais (sic) de toutes les Eglises et de l'Etat. »

CENT MILLIONS

Il se confirme qu'après la rentrée des Chambres, M. le général Boulanger demandera un crédit extraordinaire de cent millions pour la fabrication de nouveaux fusils et de nouveaux canons et la transformation de plusieurs forteresses rendues insuffisantes par les inventions récentes.

LA GRÈVE DE VIERZON

On se rappelle que la Société du matériel agricole avait dû fermer ses ateliers à la suite d'une grève. Les grévistes soutenus par les fonds socialistes ont pu tenir deux mois sans trop souffrir.

— Attendez, monsieur, répondit l'abbé Courtois. Elle parlera peut-être après.

La domestique, qui était descendue en toute hâte à la cave, remonta avec un flacon de vin d'Espagne. La malade en but difficilement plusieurs gorgées, mais ce peu lui rendit quelque énergie. Elle ressaisit pour un instant la vie qui lui échappait.

— Approchez, dit-elle, bâtons-nous.

L'abbé Courtois, Marthe et les domestiques se retirèrent. Le notaire et les témoins restèrent seuls dans la chambre. Le curé entra avec Marthe dans le salon.

Ils y trouvèrent ma tante Giron, qui venait d'arriver. La jeune fille s'assit près d'elle, sur le vieux canapé, et, lui passant les bras autour du cou :

— Cette fois, dit-elle, je n'ai plus personne !

— Et Dieu ? répondit le curé.

— Et nous ? reprit ma tante Giron.

Elle ajouta tout bas :

— Et lui ?

Un demi-sourire passa sur le visage en larmes de la jeune fille.

— Oui, dit-elle, il est là... Mais qui connaît le lendemain ?... Voyez hier... Comme c'est loin déjà !

Puis, se détournant de cette pensée, elle raconta la douloureuse matinée qui s'achevait : le coup de

frir. Les ouvriers non grévistes se trouvant dans une situation très pénible avaient remis au directeur de la Société une pétition dont voici le texte :

« Les soussignés, contremaîtres et ouvriers de la Société française, protestent contre les violences personnelles et illégales dirigées contre eux par ceux qui ont amené la cessation des travaux et la fermeture des ateliers de la Société française. Ils se déclarent disposés à reprendre leur travail aussitôt que leur sécurité personnelle et la liberté du travail seront assurées et garanties comme le veut la loi. »

Cette pétition fut transmise au préfet et la réouverture des ateliers fut fixée au 5 octobre.

En prévision de troubles, les troupes furent consignées.

Dès sept heures du matin, une foule de cinq à six cents personnes hostiles se tenait sur la place de la République et devant l'entrée des ateliers de la Société française. Les ouvriers qui venaient reprendre leur travail durent traverser ces groupes hostiles au milieu des injures et des menaces. Bientôt on en vint aux coups ; puis la foule se mit à lancer d'énormes briques et des pavés. Plusieurs ouvriers furent blessés.

Un lieutenant de gendarmerie fut blessé d'un coup de pierre, un gendarme fut mordu.

M. Baudin, conseiller général, qui s'était fait remarquer par sa violence, fut arrêté.

Les gendarmes durent dégainer et charger la foule.

Plusieurs personnes furent arrêtées.

Les manifestants se portèrent devant la gendarmerie réclamant la mise en liberté des prisonniers.

Pendant que la foule était massée devant la gendarmerie, les ouvriers de la Société française purent sans encombre aller à leur travail. Mais, à la sortie, ils furent assaillis et maltraités.

Seize arrestations ont été opérées. Les prisonniers ont été transférés à Bourges.

Il est permis d'espérer que la sortie des ateliers pourra s'effectuer sans tumulte.

M. Vaillant a organisé avant-hier une réunion publique. Le procureur de la République lui en avait refusé l'autorisation, la demande n'ayant pas été faite dans les délais légaux. Cette réunion, qui devait primitivement avoir lieu dans Vierzon-Ville, salle Bouland, a été tenue dans la commune de Vierzon-Village, salle Baudin. M. Vaillant y a exhorté les grévistes au calme. Des troubles cependant peuvent se produire à la nuit.

ÉTRANGER

LES CONDAMNÉS POLITIQUES EN ESPAGNE

La régente Christine vient de faire grâce à Villacampa et aux autres condamnés à mort.

A huit heures, lundi matin, les condamnés entraient en chapelle.

A midi, les ministres, réunis en conseil, avaient décidé que justice serait faite et que les exécutions auraient lieu mardi dès l'aube.

Mais la régente insista quand même pour faire grâce.

sonnette à cinq heures, sa surprise, sa terreur bientôt, l'affolement de tous, le père Gerbellière qui court avertir le prêtre, le métier qui galope sur la route de Segré, et ces mille détails, ces moindres mots des heures suprêmes, que la mort grave avec un poignard dans nos âmes oubliées. Elle s'arrêta plusieurs fois pour écouter. La porte de l'appartement était restée ouverte. Mais personne ne descendait, personne n'appelait. Seul, le vent errait le long des corridors en sifflements tristes.

— Si vous m'en croyez, dit le curé, nous réciterons le chapelet pour l'âme qui va partir.

Les deux femmes se mirent à genoux sur le tapis, près de lui, faisant face à la porte. L'abbé Courtois commença la prière. Elles répondirent. Quelques minutes s'écoulèrent. Tout à coup, Marthe s'arrêta de répondre. Tandis que le curé continuait, elle prêtait l'oreille, les yeux fixés en avant. Un homme descendait l'escalier. Il était seul, il allait vite. C'était Jacques. Un instant après, il passait devant le salon, sans regarder, sans saluer, sans s'arrêter, cachant sa figure avec sa main droite. Marthe courut à la fenêtre. Elle le vit sortir par la prairie. Il avait l'air égaré. Il se jeta derrière les arbres, et disparut.

— Mon Dieu, s'écria-t-elle, qu'y a-t-il ?

Elle monta rapidement l'escalier, et rencontra, sortant de la chambre de M^{lle} d'Houllins, le notaire

Le conseil des ministres, après une longue délibération, a décidé, conformément aux désirs de la reine-régente, d'accorder leur grâce à tous les condamnés à mort.

Plusieurs députés républicains ont résolu d'aller personnellement au Palais-Royal remercier la reine Christine de cette mesure.

La régente est considérée comme une grande politique, et l'enthousiasme pour elle est général.

Quand le général Blanco a annoncé sa grâce au général Villacampa, il a remercié et a ajouté :

« Vous pouvez assurer la régente de mon profond dévouement et de ma loyauté sincère pour le restant de ma vie. »

A quand le prochain prononciamiento ?

On télégraphie de Madrid, 6 octobre :

« Le maréchal Jovellar, ministre de la guerre, ayant voté dans le conseil des ministres contre la grâce des condamnés à mort, a donné sa démission. On assure qu'il sera remplacé par le général Castillo, qui n'a jamais pris part à aucun prononciamiento. »

« Le bruit court que le ministre de la marine est également démissionnaire. »

BULGARIE. — On télégraphie de Sofia, 6 octobre :

« Le général Kaulbars a envoyé hier, par l'entremise du consul russe, une dépêche au commandant militaire de Roustchouk, lui enjoignant de mettre immédiatement en liberté tous les prisonniers politiques, le rendant personnellement responsable de tout dans l'exécution de cet ordre. »

« Le commandant militaire de Roustchouk en a référé au ministre de la guerre à Sofia, lui demandant des instructions. »

Une dépêche dit que le Czar présentera pour le trône de Bulgarie le grand-duc Vladimir, son frère.

L'empereur de Russie imiterait l'empereur d'Allemagne quand il a placé récemment un Hohenzollern à la tête du grand-duché de Brunswick.

Cette manière d'annexer la Bulgarie aurait des chances d'être la plus pacifique.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 octobre.

Le marché des rentes françaises, entraîné par la hausse des Sociétés de crédit et de valeurs industrielles, se ranime : le 3 0/0 s'élève à 82.92, le 4 1/2 0/0 à 110.62.

L'action du Crédit Foncier est en grande faveur à 1.416. Les obligations foncières et communales sont très recherchées, la cote de chacun de ces titres enregistre de nombreux cours, ils profitent de la hausse générale des valeurs.

La Société Générale se traite à 487.50 ex-coupon de 6.25. Un faible écart la sépare actuellement du cours de 500, il ne tardera pas à être comblé. La situation de l'établissement justifie de tous points la faveur dont ces titres sont l'objet.

La Banque d'Escompte est montée rapidement à 530 francs. La hausse continue des valeurs auxquelles elle s'est intéressée et qui constituent son portefeuille doit puissamment contribuer à la rapprocher de 600.

Le Bon privilégé de l'Assurance financière n'inscrit que des cours purement nominaux vers

et les trois témoins.

— Elle est morte ?

— Non, mademoiselle.

— Je l'ai cru. M. de Lucé avait l'air si ému.

Pourquoi est-il parti ainsi ?

— Mademoiselle, répondit le notaire en s'inclinant, je crois M. le baron de Lucé extrêmement impressionnable.

(A suivre.)

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

La Lanterne d'Arlequin compte six années d'existence. Elle continue avec succès à combattre le bon combat, et chaque jour lui amène de nouveaux amis, de nouveaux lecteurs, qui approuvent son esprit et sa vaillance. Les conservateurs n'ignorent pas les services que peut rendre une publication illustrée, spirituelle et énergique, qui fait, sous une forme amusante et compréhensible pour tout le monde, la critique des abus si nombreux dont ils sont victimes tous les jours. Aussi nous les engageons à s'abonner et à répandre la courageuse Lanterne d'Arlequin, qui emploie avec une incroyable adresse cette arme terrible, le ridicule, et qui a, de nos jours, une incontestable puissance.

Sommaire du n° 288 (3 octobre 1886). Le programme de demain. Le galant Boulanger. La mutilée de Gravelotte. Un centenaire. Le baiser Lamourette. La commission du budget (le budget des cultes). Histoire d'un sous-préfet dans la anelle et d'une levrette dans un lit de plume.

184. Personne ne se soucie d'acheter un titre sur lequel les souscripteurs originaires perdent 500 francs et qui peut tomber encore plus bas. L'Action de Panama, depuis sa libération, a reconquis une grande fermeté, on la demande à 395.

Les chemins de fer sont fermes.

Nouvelles militaires.

LES NOUVEAUX KÉPIS DE L'INFANTERIE

On lit dans la *France militaire* :

« Les képis demi-rigides de l'infanterie, avec ornements mobiles, ont fait, pour la première fois, leur apparition aux revues de samedi dernier. Les opinions sont très partagées sur l'effet produit. Nous réservons la nôtre jusqu'à plus ample informé. Une chose, cependant, paraît certaine des maintenant : c'est que le képi demi-rigide de première tenue ne pourra ordinairement pas servir plus tard comme képi de tenue journalière. Il constitue, en dépit des bonnes intentions de ses inventeurs, une coiffure spéciale, comme était le schako autrefois. »

« Alors, il eût peut-être mieux valu faire un véritable schako de cette coiffure à demi-bâtarde. Nous verrons à l'usage. »

« Personnellement, nous sommes partisan de tout ce qui peut relever la tenue et ajouter au prestige de l'uniforme. Nous ne condamnons donc pas a priori le képi demi-rigide ; mais nous lui reprocherons, sans hésiter, d'être au moins trop modeste. »

« Si seulement on nous donnait, avec cela, les aiguillettes, il n'y aurait que demi-mal ; mais, le képi tout seul, avec son macaron, ce n'est pas assez. »

LA MISSION JAPONAISE

La mission japonaise, en ce moment en Angleterre, et qui va arriver prochainement en France, est composée de cinq officiers de la marine japonaise et d'un ingénieur.

Le chef de la mission est le général Saigo, ministre de la marine et ancien ministre de l'agriculture. Il est le frère du maréchal Saigo, ancien généralissime de l'armée japonaise, l'un des hommes les plus remarquables du Japon, mort il y a une dizaine d'années.

C'est la deuxième fois que le général Saigo vient en Europe. Il se propose de faire un long séjour en France et de visiter tous nos ports et nos arsenaux.

Détail curieux : le général a commandé en chef les troupes japonaises à Formose, il y a dix ans environ, alors que le Japon revendiquait des droits sur quelques îles de l'archipel de la mer de Chine.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

SQUARE DU THÉÂTRE

HARMONIE SAUMUROISE

Concert du Dimanche 10 octobre 1886, de 4 à 5 heures du soir.

Programme.

- | | |
|---|------------|
| 1° Allegro militaire | X. |
| 2° François les Bas-Bleus | MAYER. |
| 3° Les Gouttes d'Or, pour piston .. | CORBIN. |
| 4° La Fille du Tambour-Major, fantaisie | OFFENBACH. |
| 5° La marche du Prophète | MEYERBEER. |
- Le Chef de musique, GOURBEAU.

Théâtre de Saumur.

Lundi prochain, 11 octobre, les artistes de la troupe d'opéra d'Angers (direction de M. Neveu) donneront sur notre scène une représentation des *Mousquetaires de la Reine*, l'œuvre brillante d'Halévy qui n'a pas été donnée depuis plusieurs années à Saumur.

Nous terons ainsi connaissance avec la première chanteuse légère, M^{lle} Lebes-Erignat, le ténor, M. Bianconi, dit-elle, dugazon, M^{lle} Guilbert (charmant), dans le joli rôle de Berthe de Simiane, le second ténor, M. Guernoy (un excellent Hector de Biron), M. Norval, première basse, M^{lle} Schile, première duègne, etc.

La presse angevine fait le plus bel éloge de tous ces artistes qui viennent de se faire applaudir dans les *Mousquetaires de la Reine*, la *Fille du Régiment*, la *Dame blanche*, et qui ce soir même joueront *Si j'étais Roi* sur la

du Grand-Théâtre. Nos confrères
pouvoient augurer de l'année théâ-
trale qui vient de s'ouvrir.

STAGE DES AIDES-VÉTÉRINAIRES DANS LES DÉPÔTS DE REMONTE

La décision ministérielle du 13 janvier
1886, en vertu de laquelle les aides-vété-
rinaires étaient détachés à leur sortie de
l'école d'application de cavalerie pour faire
un stage dans les dépôts de remonte pen-
dant les mois d'octobre, de novembre et de
décembre, est rapportée.
Ces aides-vétérinaires seront dirigés sur
les corps auxquels ils seront affectés.

REMONTE GÉNÉRALE.

Le Comité d'achat dans le département de
Maine-et-Loire se trouvera en octobre dans
le département de Saumur, savoir :

à Saint-Clement-des-Levées : le lundi 18,
à 8 heures du matin.

à Doué-la-Fontaine : le mardi 19, à
8 heures 1/2 du soir.

Les réceptions auront lieu au dépôt d'An-
gers le vendredi 22 octobre, à 9 heures du
matin, pour les éleveurs, et le vendredi 29,
à la même heure, pour les achats de toutes
sortes.

Ces tournées étant plus particulièrement
intéressantes dans l'intérêt des éleveurs, ceux-ci
sont invités à présenter directement leurs
produits à la remonte, sans avoir recours
aux intermédiaires.

SURVEILLANCE DES ÉTALONS

M. le préfet de Maine-et-Loire a pris un
arrêté aux termes duquel il est accordé aux
propriétaires d'étalons qui ont l'intention
de les employer à la monte des juments ap-
partenant à d'autres qu'à eux-mêmes, un
délai de vingt-cinq jours, à compter du 1^{er} octo-
bre, pour en faire la déclaration à la préfec-
ture ou aux sous-préfectures, où des for-
mules sont tenues à la disposition des inté-
ressés.

La commission chargée d'examiner l'état
sanitaire des étalons, au point de vue du
dépassement de la fluxion périodique, se trou-
vera à Saumur, le jeudi 4 novembre pro-
chain, à midi, en face la station des étalons.
Les possesseurs d'étalons qui ont à sou-
mettre ces animaux à la visite de la com-
mission, devront être exactement rendus
aux lieux et heures ci-dessus indiqués.

LES BLÉS D'AMÉRIQUE

Notre confrère, le Pas-de-Calais, a reçu et
publié la lettre suivante, qui vient à l'appui
de différents faits analogues que nous
avons déjà signalés :

Boulogne, 27 septembre 1886.

Monsieur,
Vous signalez l'arrivée de navires char-
gés de grains d'Amérique à Dunkerque et
à Calais ; vous pouvez y ajouter Boulogne.

Le 4^{er} septembre, est entré dans notre
port le navire *Firts of Strousa*, chargé de
blé de Californie, à l'adresse
de M. Pruvost, marchand de grains de notre
ville.

Pendant ce temps, M. Develle et les
partisans continueront à déclarer que le
prix de trois francs est suffisant, et que ce
prix est le véritable prix de conservation qui sont
souffrances de l'agriculture.

ASSASSINAT

Saint-Germain-des-Prés

Le dimanche soir, un crime horrible a été
commis à Saint-Germain-des-Prés, canton
de Saint-Georges-sur-Loire, arrondissement
d'Angers.

Le sieur Pinier, vieillard de 72 ans, a
été assassiné dans sa maison, sise à la
rue de la Chapelle.

Le mardi soir seulement que le crime
a été découvert par la femme Lévêque.

La victime, frappée derrière la tête, a dû
mourir instantanément.

Le cadavre était étendu sur le sol, la tête sous
un meuble entièrement recouverte de matelas.
Le mobile de ce crime est le vol ; la mai-
son était toute bouleversée.

Après l'assassinat, après son forfait, a bu et
s'est enivré.

Le meurtrier présumé est un nommé Joly
de deux enfants.

Il a été arrêté et on a découvert à son
poids deux sabots et une blouse tachés

La population de Saint-Germain-des-Prés
est consternée.

M. Renault-Morlière, juge d'instruction à
Angers, et M. Lejoli, substitut du procureur
de la République, accompagnés de M. le
docteur Legludic, médecin légiste, se sont
rendus hier matin sur le lieu du crime.

Nous donnerons, demain, de plus com-
plets détails.

Méfions-nous

L'Union de l'Ouest a reçu la lettre sui-
vante :

« Monsieur le Rédacteur,
Je crois devoir éclairer le public sur
un procédé de marchand de vins, qui me
semble friser de bien près ce qu'on peut
appeler une « surprise commerciale ». (J'a-
douce les termes.)

« Le 16 juillet dernier, je recevais par
la poste facture d'une barrique de vin rouge,
vieux Médoc année 1880, à 150 fr. logé,
garanti naturel (chemin de fer p. v.). En
même temps, pour s'en couvrir, on dispo-
sait sur moi par un mandat de même som-
me au 20 octobre suivant. Le mot traite n'y
était pas ; mais le mandat à ordre le rem-
plaçait. Ce billet était resté sur ma table
sans être ouvert, avec tant d'autres papiers
auxquels on n'attache aucune valeur. Le 26
juillet, je m'aperçois de son contenu et
immédiatement j'écris à la maison de Bor-
deaux (je n'ose la nommer ; mais j'ai con-
servé l'enveloppe des lettres) que je n'ai
jamais demandé de vin de Bordeaux et que
la traite ne sera pas payée. Dès le 29, je
reçois la lettre suivante, que je cite textuel-
lement et dans son entier :

Bordeaux, 29 juillet.
J. M. J.

« Monsieur le curé de Longué (Maine-
et-Loire).

« Je m'empresse de répondre à votre
honorée lettre, qui m'a causé une bien
vive déception ; car le vin est parti de
mon chais de Ludon (Médoc) et je ne
pourrai plus l'arrêter qu'à la gare desti-
née ; puis, pour le faire revenir ici,
j'aurais deux ports à payer, ce qui serait
très onéreux, sans compter les ennuis
multiples que ne manquerait pas de me
faire la régie.

« L'ordre m'avait été transmis par mon
voyageur ; mais il est bien possible qu'il
ne se soit même pas présenté chez vous.
« Il a dû faire cette vente fictive dans le
but de toucher une commission immé-
diatement.

« Malheureusement pour la maison, j'ai
actuellement une vingtaine de fûts en
litige un peu partout et sur lesquels je
vais avoir beaucoup à perdre. Ce voya-
geur a, en outre, quitté furtivement la
maison. Comme il ne possède rien, je ne
puis exercer aucun recours contre lui.

« Dans cette situation, je viens vous pro-
poser un rabais de 20 fr. Votre facture
ne serait donc plus que de 136 fr. 60,
c'est-à-dire le prix de revient à la pro-
priété. Mon vin est très bon, je le garan-
tis comme étant un produit authentique.
« Mis en bouteilles, il acquiert rapidement
des qualités exquisées et conviendra sur-
tout aux malades et aux personnes fai-
bles.

« J'ose espérer que vous daignerez ac-
cueillir ma proposition et m'honorer
d'une réponse par retour de courrier, car
j'ai hâte d'être fixé.

« En acceptant, vous me rendrez ser-
vice et vous ferez à la fois une excellente
affaire.

« Agréé, je vous prie, l'assurance de
ma plus respectueuse considération et
mes remerciements anticipés.

X...

« Je réponds immédiatement :

« Je n'accepte nullement vos conditions.
« Je consens néanmoins à payer votre vin
80 fr. comme vin ordinaire et, si la traite
est lancée, je vous préviens que je ne la
paierai qu'après avoir reçu de votre
maison la différence. »

« Jamais depuis je n'en ai entendu par-
ler ; cependant le vin était parti, disait-on,
et remis au chemin de fer le 16 juillet.

« J'apprends aujourd'hui que, dans ma
paroisse, venant toujours de Bordeaux, on
a essayé un autre système. Un envoi de
vin excellent a été fait, mais les clients pa-
raissent peu solvables ; en conséquence on
ne veut pas livrer ; mais, pour éviter des
frais, on consent à subir une baisse consi-

dérable ou le livrer à 30 0/0 meilleur mar-
ché.

« Autant de ruses qu'on essaie vis-à-vis
de particuliers trop confiants. A l'époque
où nous sommes, il est bon de tenir le
public en garde contre ces moyens peu
loyaux d'écouler sa marchandise.

« Je dois le dire : on s'adresse surtout
aux ecclésiastiques, comptant davantage sur
leur bonne foi ; celle lettre les avertira et
c'est le but que je me propose.

« Daignez agréer, Monsieur le Rédac-
teur, l'expression de mes sentiments dé-
voués.

J. MASSONNEAU, curé de Longué.

3 octobre 1886.

AUTRE GENRE D'ESCROQUERIE

Le Journal du Loiret signale un nouveau
genre d'escroquerie, qui se pratique dans
l'Orléanais, et qui pourrait bien aussi venir
s'essayer en Anjou.

« Depuis quelque temps, les marchands
des environs d'Orléans sont exploités de la
façon suivante par un certain négociant du
boulevard Voltaire, à Paris. Le voyageur
dudit négociant se présente chez ces mar-
chands et après les avoir amadoués par
l'offre de quelques articles au-dessous des
cours, arrive à leur prendre une commis-
sion. Le client demande par exemple 5
grosses de boutons de nacre, le voyageur
note sur son carnet 10 masses, c'est-à-dire
24 fois plus ; il demande 4 pièces de tresses
et le voyageur inscrit 20 paquets, soit 20
fois plus. Le vendeur a bien soin avant de
quitter son client de lui faire signer son
carnet, et celui-ci trop confiant s'exécute.
Quelques jours après, réception d'une fac-
ture de 900 à 1,000 fr., quand on pensait
en avoir demandé pour 39 ou 40 fr. Protes-
tation et réponse du négociant que l'envoi
est conforme et correct, signé par le client
lui-même, et menaces du tribunal de com-
merce de la Seine en cas de refus. Plusieurs
marchands des environs ont été trompés de
la sorte et l'un d'eux a déposé une plainte
en escroquerie entre les mains de M. le pro-
cureur de la République. J'espère que la
publicité donnée à cette lettre par votre es-
timable journal empêchera d'autres personnes
de tomber dans le même piège. »

ANGERS.

Matinées dramatiques. — La Direction des
Théâtres vient d'organiser des matinées dra-
matiques qui se donneront le dimanche, à
deux heures, au Grand-Théâtre.

Les personnes de passage à Angers ou
habitant les campagnes environnantes pour-
ront profiter de cette innovation ; beaucoup
ne pouvant assister au spectacle du soir
seraient heureuses d'assister à ces représen-
tations qui se termineront de très bonne
heure.

La première de ces représentations aura
lieu dimanche prochain, 10 octobre. Le
programme comprend l'amusante comédie
en trois actes de Godinet, *Gavaud, Minard
et C^o*.

TOURS.

L'état de M. le général Baillod, sans avoir
éprouvé une amélioration sensible, donne
la certitude qu'il ne reste aucune inquiétude
à avoir sur le rétablissement du blessé. On
pense que dans un mois il sera complète-
ment remis et pourra reprendre son service.
Il éprouve toujours d'assez vives souffrances
et ressent une assez grande fatigue.

Voici en résumé les conséquences de l'ac-
cident : Luxation d'une clavicule, contusion
assez forte dans la région thoracique, et bles-
sure légère à la tête.

(Avenir d'Indre-et-Loire.)

UN INNOCENT MORT AU BAGNE.

On se rappelle encore l'affaire du malheu-
reux Saussier, accusé faussement par la
fille Pichon de l'avoir violée, et condamné à
45 ans de travaux forcés.

Cette fille, il y a trois mois environ, fut
poursuivie sous l'inculpation d'infanticide et
l'instruction judiciaire révéla qu'elle était de
mœurs déplorables. On se souvient alors que
c'était sur sa seule déclaration que Saussier,
malgré ses protestations d'innocence, avait
été condamné ; on l'interrogea de nouveau
sur cette affaire, et elle finit par avouer
qu'elle avait menti et que Saussier n'était
pas coupable.

Aussitôt ordre fut transmis en Nouvelle-
Calédonie de mettre Saussier en liberté. Mais

le bruit de sa mort avait déjà couru, et mal-
heureusement il n'était que trop vrai.

La nouvelle est aujourd'hui confirmée.

La famille de Saussier a reçu du minis-
tère de la marine avis du décès de Saussier,
survenu le 26 mai dernier.

Encore une erreur judiciaire qui n'aura
jamais été réparée.

Mode prochaine.

— Les femmes vont remplacer leur strap-
ontin, décidément trop ridicule, par une
tourure de forme arrondie, plus vraisem-
blable.

— Encore un ballon d'essai.

Agriculture.

Variété de blé à épi carré

Lundi dernier, 4 octobre, à la séance de
l'Académie des Sciences, la culture du blé
à épi carré et son rendement en 1886 ont
valu une communication de M. Dehérain.

M. Dehérain annonce à l'Académie que
la variété à épi carré qu'il cultive depuis
plusieurs années avec M. Porion, a résisté,
en 1886 comme en 1885, à l'action de très
fortes fumures, et qu'en outre, grâce à cette
copieuse alimentation, les expérimentateurs
ont pu obtenir un rendement considérable.
Sur la pièce où étaient tracés les carrés d'es-
sai, et qui avait une étendue de trois hectares,
ils ont recueilli 44 quintaux métriques de
grain à l'hectare. La récolte est montée à 52
quintaux métriques sur deux parcelles d'es-
sai. Sur l'une des parcelles de Blaringhen
(Nord) elle a atteint le chiffre prodigieux de
70 hectolitres à l'hectare. C'est bien loin des
14 ou 15 hectolitres que la France produit
en moyenne.

D'après M. Dehérain, le bénéfice net de la
culture aurait été de 400 francs par hectare.
C'est, si on les en croit, le double résultat
des soins qu'ils ont donnés à leurs champs
et du rendement que doit donner dans de
bonnes conditions le blé à épi carré.

Avis à nos lecteurs. — A L'ÉPICERIE
CENTRALE on vend le Sucre raffiné en pain
ou cassé, 1^{er} choix, 0 fr. 95 c. le kilo ; —
le sucre cristallisé de canne pour le vinage
des vins, 0 fr. 90 c. le kilo ; — le sucre
cassé régulier, 1 fr. 05 c. le kilo ; — le Café
Zanzibar en grain ou en poudre, 2 fr. 1/2
le kilo.

Théâtre de Saumur

DIRECTION R. NEVEU

Lundi 11 octobre 1886,

DÉBUT DE LA TROUPE D'OPÉRA

LES MOUSQUETAIRES DE LA REINE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de M. de Saint-
Georges, musique de HALEVY.

Distribution :

Olivier d'Entragues.....	MM. Bianconi.
Hector de Byron.....	Gueraoy.
Le capitaine Roland.....	Norval.
Le grand prévôt.....	Huguet.
Narbonne.....	Rima.
Robert.....	Robert.
Gontaud.....	Constant.
Créqui.....	Boucher.
Un buissier.....	Péard.
Athénaïs de Solange.....	M ^{mes} Lebac-Espigat.
Berthe de Simiane.....	Guibert.
La grande maîtresse.....	Schils.
Une demoiselle d'honneur..	Prioleau.

Mousquetaires, demoiselles d'honneur, etc.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4

Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 7 octobre,

SI J'ÉTAIS ROI ! opéra-comique en 3 actes, de
A. Adam.

Dimanche 10 octobre,

A 2 heures, MATINÉE au Grand-Théâtre
GAVAUD, MINARD et C^o, comédie en 3 actes,
de M. Edmond Goodinet.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux
des hôpitaux de Paris
« obtiennent mille guérisons par an. Terme moyen. »
— Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes,
dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le
docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers
le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit
le même jour les malades particuliers à l'Hôtel
d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt
à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consulta-
tions à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

A VENDRE

Ou à Louer

DE SUITE

MAISON PIERRE-LIZÉ

Située à Saumur, quartier de Nantilly.

Cette maison comprend : jardin, remise, écurie et cour.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (639)

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

**A LOUER
UNE MAISON**

Sise rue du Temple, n° 17,

Composée : au rez-de-chaussée, d'une salle à manger, cuisine, grand bûcher; au premier étage, d'un salon, 2 chambres à coucher à feu, grands cabinets de toilette; au second étage, de chambre à coucher à feu; mansardes de domestiques, greniers.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire, ou à M^e GRILLE, au couvent de Sainte-Anne, près Nantilly. (437)

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE

Après décès.

Le DIMANCHE 10 OCTOBRE 1886, à une heure du soir,

Dans une maison sise au Coudray-Macouard, il sera procédé, par le ministère de M^e HACAULT, notaire, à la vente aux enchères publiques des meubles meublants et objets mobiliers dépendant de la succession bénéficiaire du sieur Etienne ALLEAUME.

On vendra notamment :

Pelles et pincettes, vaisselle, chaises, buffet, armoire, tables, buches, pendule, bois de lit, couettes et traversins, draps, chemises, vêtements à usage d'homme, bouteilles vides, 350 kilogrammes de luzerne, faulx, pelles, tranchés, pics et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887, MAISON

Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, n° 15.

S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, 11 et 13, même rue.

VENTE

MOBILIÈRE

Par suite de saisie-exécution.

A Grézillé, au lieu dit La Croix, dimanche prochain 10 octobre courant, à midi, et jours suivants, Il sera procédé, par autorité de justice et par le ministère de M^e RENNIE, huissier à Gennes,

A la continuation de la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, des objets mobiliers dont suit le détail, saisis sur M. U. PRIOU-CAILLEAU, propriétaire à Grézillé, canton de Gennes.

On vendra :

Un salon, salle à manger, argenterie, vaisselle, batterie de cuisine, chambres à coucher, linge en grande quantité, chevaux, charrettes, voitures, harnais, une grande quantité de foin, vins en carrees et en bouteilles, et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

MAISON

Avec Remise et Ecurie

Rue des Boires.

Cette maison se compose de salle à manger, salon, cuisine et trois chambres à coucher.

S'adresser, pour visiter, à M. MOUTARD, menuisier, même rue, n° 21.

A LOUER DE SUITE

Rue de Bordeaux, 62,

ÉCURIE à 4 PLACES

Remise,

Deux chambres et grenier au-dessus, cour, eau de Loire, etc.

S'adresser rue de Bordeaux, 5 ou 62.

A VENDRE

Six Chiens courants

Tous bien dressés.

S'adresser à M. ROUSSE, à Souzay.

A VENDRE

UN EXCELLENT PHAÉTON

D'OCCASION.

S'adresser au bureau du journal.

PONEYS A VENDRE

Rue d'Orléans, 69.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques.

Le DIMANCHE 10 OCTOBRE 1886, à deux heures du soir, à Montaglan, commune de Baizeux, dans une maison dépendant de la succession de M^{lle} Pauline DROUARD,

Il sera procédé à la vente de la récolte, sur pied, de 1 hectare 85 ares de vigne rouge et blanche, en une pièce si-c-audit lieu de Montaglan.

Au comptant, plus 10 0/0.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Le dimanche 17 octobre, à deux heures après midi, au château de Brézé,

520 BEAUX PEUPLIERS

Divisés en deux lots,

Ci-après désignés.

Premier Lot. — 220

114 pieds, situés sur l'ancienne chaussée d'Asnières.

106 pieds, situés le long du chenal, au Pont-de-la-Rivière.

Deuxième Lot. — 300

91 pieds, situés sur la pièce du Gué-Vilain, ferme de Belle-Chasse.

159 pieds, situés dans les marais de Belle-Chasse.

50 pieds, situés sur les pièces de Belle-Chasse.

S'adresser, pour visiter ces différentes ventes, aux gardes de la terre de Brézé, et, pour traiter, le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur du château de Brézé. (633)

A GÉNER

PÂTISSERIE

Petite ville en Maine-et-Loire.

S'adresser au bureau du journal.

Une INSTITUTRICE anglaise, vivant dans une famille, à Saumur, désireait quelques leçons.

S'adresser au bureau du journal.

M. G. BESSON, ex-économe du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de comptable.

M^e PINAULT, notaire à Saumur, demande de suite un second clerc. (584)

M. HURTAULT a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires de voitures et carrossiers qu'il vient de prendre la suite d'affaires de M. CHEVREY, peintre en voitures, rue de Bordeaux. (666)

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentionnet

POUR

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les voliges,

Breveté s. c. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

M^e de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul fabricant

Quai Saint-Nicolas, n° 13,

à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans mutiler les agrafes ni les déranger en quoi que ce soit de leur place primitive.

Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières.

MAISON DE CONFIANCE

Connue depuis de longues années pour vendre à des conditions exceptionnelles de bon marché.

Les chantiers de bois de toutes espèces et de toutes dimensions sont les mieux assortis de toute la contrée. Spécialité de parquets en chêne et en sapin du Nord.

Importation directe des pays du production des bois du Nord et de Canada. (904)

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis

29^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatif aux principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 6, rue Cardinale, et 2 bis, rue de l'Abbaye, à Paris.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine. GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgement du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, persistance d'estomac, digestion difficile, insipescence.

CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.

Administration de la C^{ie} concessionnaire : PARIS, 3, Boulevard Montmartre.

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE.

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

LA
Régisse Sanguinède
GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes,
Flatulences d'Estomac
et facilite la Digestion.
0,75 dans toutes Pharmacies.

SANS PALAIS
DENTS
NI CROCHETS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification — Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 OCTOBRE 1886

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture préc ^e	Dernier cours.		Coture préc ^e	Dernier cours.		Coture préc ^e	Dernier cours.		Coture préc ^e	Dernier cours.
3 %	82 72	82 80	Est	820	817 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	520 75	520
3 % amortissable	85 20	85 40	Paris-Lyon-Méditerranée	1250	1260	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	520 50	521	Est	391 50	391
3 % (nouveau)	82 97	83 05	Midi	1157 50	1161	— 1865, 4 %	519	519 25	Est	390 50	390 45
4 1/2 %	106 50	106 60	Nord	1562 50	1585	— 1869, 3 %	409	410	Midi	397 45	398
4 1/2 % (nouveau)	110 45	110 60	Orléans	1365	1330	— 1871, 4 %	398 50	398	Nord	392	393 45
Obligations du Trésor	514 50	514 50	Ouest	878 75	862 50	— 1875, 4 %	522	522	Orléans	391 75	391 50
Banque de France	4180	4165	Compagnie parisienne du Gaz	14 00	14 25	— 1876, 4 %	522	521	Ouest	391	390 50
Société Générale	490	485	Canal de Suez	2086 25	2088 75	Bons de liquid. Ville de Paris	534	536	Paris-Lyon-Méditerranée	391	390
Comptoir d'escompte	1000	1003	C. g ⁿ . Transatlantique	488 75	491 50	Obligations communales 1879	476	474 50	Paris-Bourbonnais	391	390
Crédit Lyonnais	560	560	Russe 5 0/0 1870	100 50	100 50	Obligat. foncières 1879 3 %	480	480	Canal de Suez	584	584
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1412 50	1415				Obligat. foncières 1883 3 %	380	381 50			
Crédit mobilier	280	283 75									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT										LIGNE D'ORLÉANS														
SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY — THOUARS										SAUMUR — BOURGUEIL														
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	
Saumur (orl.)	2 12	6 54	»	10 32	1 56	»	8 34	Loudun	»	8 42	»	1 53	9 11	»		Saumur	8 21	»	»	Bourgueil	8 20	12 18	4 55	
Saumur (état)	2 68	6 50	8 28	10 30	1 53	4 05	8 30	Thouars	6 15	12 40	1 30	4 24	9 12	10 10		Port-Boulet	8 56	3 10	6 48	Port-Boulet	8 30	12 30	5 05	
Nantillyhalte	2 19	7 04	8 37	10 45	2 03	4 15	8 43	Montreuil (a)	6 48	12 59	2 03	4 53	9 45	10 29		Bourgueil	9 07	3 23	7	Saumur	9 04	1 15	7 06	
Varr.-Chacé	»	7 10	8 48	10 52	»	4 22	8 49	— (dép.)	6 58	1	»	2 23	5 03	9 54	10 30									
Brézé s.-Cyr.	»	7 18	9 02	11	»	4 30	8 56	Brézé s.-Cyr.	7 19	»	»	2 38	5 17	10 09										
Montreuil (a)	2 37	7 31	9 19	11 15	2 21	4 46	9 08	Varr.-Chacé	7 28	»	»	2 46	5 24	10 17										
— (dép.)	2 38	7 38	»	11 24	2 22	4 57	9 11	Nantillyhalte	7 35	1 17	2 51	5 29	10 22	10 47										
Thouars	2 57	8 06	»	11 57	2 41	5 22	9 37	Saumur (état)	7 49	1 27	3 02	5 40	10 30	10 57										
Loudun	»	8 09	»	3 16	3	»	9 52	Saumur (orl.)	7 48	1 25	3 01	5 38	»	10 55										

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.